

**Service du greffe**

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation  
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée  
Montréal (Québec) H2Y 1B5

**Commission permanente sur l'examen des contrats**

**La Commission :**

**Le 21 octobre 2019**

**Présidente**

*Mme Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier –  
Hochelaga-Maisonneuve*

**Rapport d'examen de la conformité du processus  
d'appel d'offres - Mandat SMCE191029005**

**Vice-président**

*M. Christian Arseneault  
Arrondissement de Côte-des-  
Neiges – Notre-dame-de-Grâce*

**Accorder un contrat à la firme Procova inc. pour  
la réfection des toitures et le remplacement des  
unités de ventilation / réfrigération du Complexe  
sportif Marie-Victorin (2621) - Dépense totale de  
7 046 403,84 \$, taxes incluses - Appel d'offres  
public IMM-15487- un seul soumissionnaire.**

**Membres**

*M. Luc Gagnon  
Arrondissement de Verdun*

*M. Christian Larocque  
Arrondissement de L'Île-Bizard –  
Sainte-Geneviève*

*M. Jocelyn Pauzé  
Arrondissement de Rosemont –  
La Petite-Patrie*

*M. Giovanni Rapanà  
Arrondissement de Rivière-des-  
Prairies – Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau  
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski  
Arrondissement de L'Île-Bizard –  
Sainte-Geneviève*

*Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard*

**(ORIGINAL SIGNÉ)**

**(ORIGINAL SIGNÉ)**

Karine Boivin Roy  
Présidente

Linda Lajeunesse  
Secrétaire recherchiste

## **Introduction**

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

## **Mandat SMCE191029005**

Accorder un contrat à la firme Procova inc. pour la réfection des toitures et le remplacement des unités de ventilation / réfrigération du Complexe sportif Marie-Victorin (2621) - Dépense totale de 7 046 403,84 \$, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15487- un seul soumissionnaire.

À sa séance du 2 octobre 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat d'exécution de travaux de plus de 2 M\$, pour lequel ;*
  - *Une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*

Le 9 octobre 2019, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Le Service a expliqué que les deux autres preneurs du cahier des charges ont décidé de ne pas soumissionner après avoir consulté les documents d'appels d'offres, et ce, pour la même raison relative à la saturation de leur carnet de commandes. De plus, le Service a justifié, à la satisfaction des commissaires, que le lancement de l'appel d'offres pendant les vacances de la construction ne pouvait être reporté en raison de l'urgence des travaux qui sont requis pour arrêter l'infiltration d'eau par la toiture. Ceci nécessitait une première intervention rapide dès cet automne, et un report du lancement de l'appel d'offres aurait occasionné des délais pour la suite, ce qui n'était pas souhaitable en raison de la complexité des interventions requises.

Les membres de la Commission comprennent également que l'écart de prix, de 11% par rapport à l'estimé interne, est acceptable pour le Service dans ce contexte.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de la gestion et de la planification immobilière pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :*

- *Contrat d'exécution de travaux de plus de 2 M\$, pour lequel ;*
  - *Une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*

*Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission ;*

*Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par la Commission des différents aspects de ce dossier ;*

**À l'égard du mandat SMCE191029005 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**